



Conseil Municipal du 23 février 2015

Débat d'orientations budgétaires

PREAMBULE

Depuis la loi du 6 février 1992, les communes dont la population légale atteint 3500 habitants doivent organiser un débat sur les orientations générales du budget dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote, mais une délibération en prend acte.

L'organisation d'un débat d'orientation budgétaire, étape budgétaire non obligatoire pour notre strate actuelle de communes de moins de 3500 habitants, correspond à un souhait de prendre du recul sur l'examen détaillé de nos budgets, notamment en réalisant une présentation sommaire:

- de l'environnement général de nos finances et une prospective sur l'évaluation à moyen terme des ressources de la commune (dotations, bases fiscales, subventions, autofinancement, épargne, encours de la dette ...);

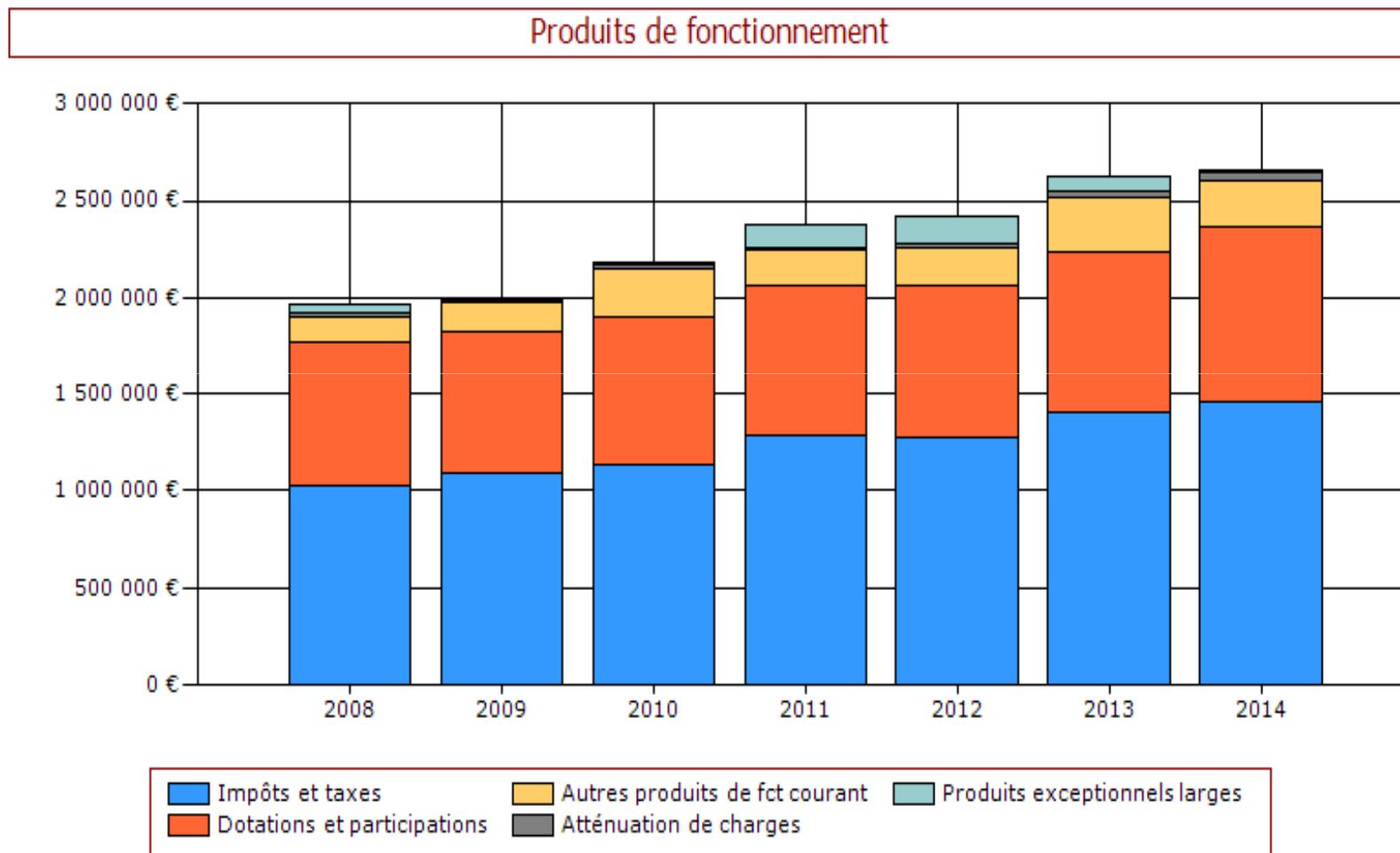
- des perspectives budgétaires, c'est-à-dire les grandes orientations de notre politique budgétaire.



BUDGET GENERAL

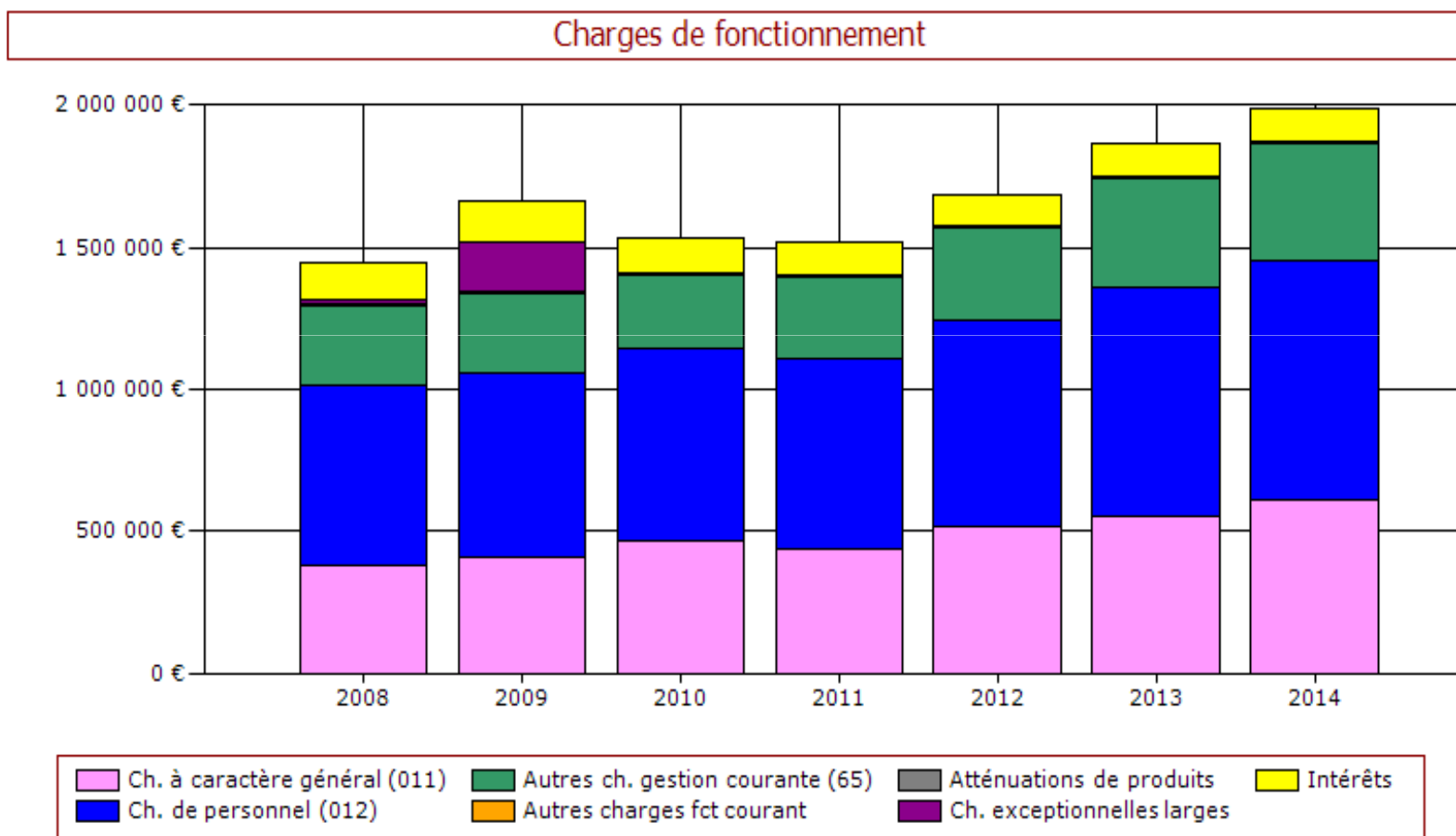
RETROSPECTIVE (2008-2014)

Cette urbanisation a généré une augmentation importante des recettes fiscales (+ 6%/an), ainsi que des dotations de l'Etat, bien que dans une moindre mesure (3,4 %/an).



€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits fonctionnement courant stricts	1 901 085	1 979 600	2 151 533	2 245 175	2 251 606	2 511 542	2 600 845
Impôts et taxes	1 029 667	1 086 442	1 138 112	1 283 099	1 273 332	1 401 890	1 458 358
Contributions directes	933 690	990 578	1 023 542	1 093 967	1 156 994	1 284 772	1 295 132
Attribution de compensation reçue	39 911	39 911	39 911	39 911	39 911	39 911	39 911
Dotation Solid. Ctaire reçue	0	0	0	29 206	0	0	0
Attribution FPIC	0	0	0	0	13 383	24 290	37 867
Solde impôts et taxes	56 066	55 954	74 660	120 015	63 045	52 917	85 448
Dotations et participations	737 112	742 115	763 696	781 758	790 855	837 303	902 660
DGF	612 250	617 959	623 686	639 038	640 048	659 893	674 028
Compensations fiscales	68 756	66 491	67 376	68 744	66 732	76 451	64 506
Compensation pertes de Bases	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de péréquation divers	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement induit : 74	0	0	0	0	0	0	0
Solde participations diverses	56 106	57 665	72 634	73 976	84 075	100 959	164 126
Autres produits de fct courant	134 306	151 043	249 725	180 317	187 419	272 349	239 827
Produits des services et du domaine (70)	121 672	139 446	163 173	171 851	176 331	191 099	210 627
Mutualisation de personnel (7084)	0	0	0	0	0	0	0
Solde produits des services	121 672	139 446	163 173	171 851	176 331	191 099	210 627
Autres produits de gestion courante (75)	12 634	11 597	86 552	8 466	11 088	81 250	29 200
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Atténuations de charges	20 653	13 236	30 620	16 035	24 467	33 066	44 747
Produits de fonctionnement courant	1 921 739	1 992 836	2 182 152	2 261 209	2 276 073	2 544 608	2 645 592
Produits exceptionnels larges	40 706	1 719	3 194	109 741	140 741	82 227	6 467
Produits financiers (76)	4 093	1 631	3 194	5 974	2 901	1	0
Produits exceptionnels (77)	36 613	88	0	103 767	137 839	82 227	6 467
Reversement des budgets de lotissements	0	0	0	100 000	130 000	80 000	6 237
Solde produits exceptionnels (hs cessions)	36 613	88	0	3 767	7 839	2 227	230
Reprises/provisions (78)	0	0	0	0	0	0	0
Produits de fonctionnement	1 962 444	1 994 555	2 185 346	2 370 950	2 416 814	2 626 835	2 652 059

Sur la période, le développement des services à la population (ex: secteur scolaire et périscolaire, entretien des bâtiments et de la voirie ...) s'est progressivement accompagné d'une croissance des dépenses de fonctionnement (+ 6,2 %).



Les charges à caractère général (prestation de service dans le domaine périscolaire avec Familles Rurales, énergie, maintenance des bâtiments ...) augmentent de 8,3 % sur la période.

Les charges de personnel connaissent une croissance moyenne de 4,9 %, notamment dans le domaine scolaire qui compte désormais autant d'agents que les services techniques, soit 9 agents (5 administratifs et 1 culturel), soit un total de 24 agents.

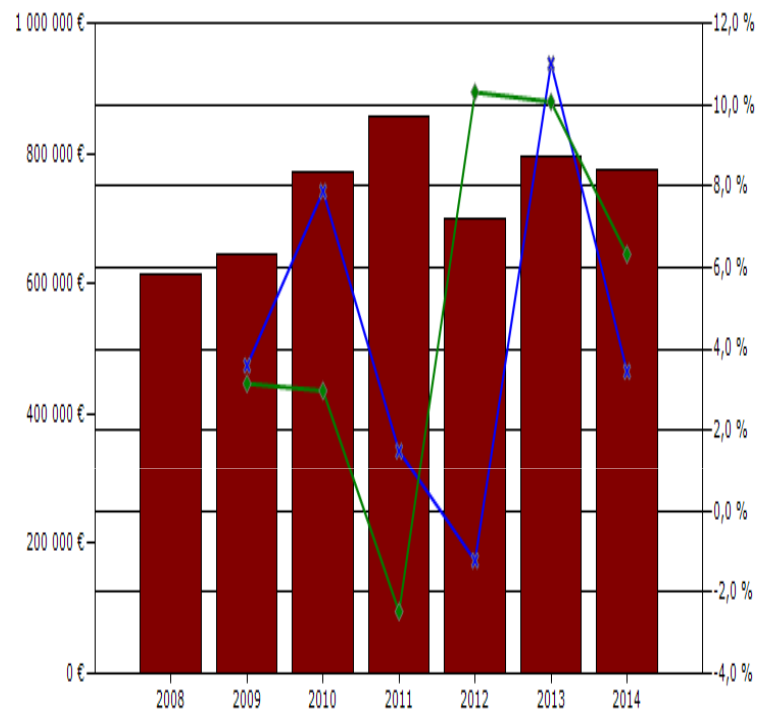
	Moy.	2009/08	2010/09	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13
Charges fct courant strictes	6,2%	3,2%	4,5%	-0,4%	12,3%	10,8%	7,1%
Charges à caractère général	8,3%	8,5%	14,1%	-6,7%	18,3%	7,4%	10,2%
Charges de personnel	4,9%	1,6%	4,1%	-0,7%	8,9%	11,1%	4,7%
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	5,9%	-0,3%	-8,1%	11,2%	11,4%	15,4%	7,8%
Autres charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits	-100,0%	105,6%	0,9%	-6,8%	66,1%	49,1%	-100,0%
Charges fct courant	6,2%	3,3%	4,5%	-0,4%	12,4%	10,8%	6,9%
Charges exceptionnelles larges *	-35,6%	n.s.	-100,0%	s.o.	-100,0%	s.o.	-64,5%
Charges fct hs intérêts	6,0%	15,4%	-7,1%	-0,4%	12,4%	11,0%	6,8%
Intérêts	-2,6%	6,7%	-11,3%	-7,5%	-9,9%	8,6%	-0,2%
Charges de fonctionnement	5,4%	14,6%	-7,5%	-1,0%	10,7%	10,8%	6,4%

L'augmentation simultanée des dépenses et des recettes s'est soldée par une amélioration de l'excédent brut courant, ainsi que l'épargne nette compte tenu de la diminution du capital de la dette ...

€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits de fct. courant	1 921 739	1 992 836	2 182 152	2 261 209	2 276 073	2 544 608	2 645 592
- Charges de fct. courant	1 306 058	1 348 544	1 409 512	1 403 459	1 577 651	1 748 820	1 868 804
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	615 681	644 292	772 641	857 750	698 422	795 788	776 788
+ Solde exceptionnel large	31 854	-166 895	3 194	109 447	140 741	80 451	5 836
= Produits exceptionnels larges*	40 706	1 719	3 194	109 741	140 741	82 227	6 467
- Charges exceptionnelles larges*	8 852	168 613	0	294	0	1 776	631
= EPARGNE DE GESTION (EG)	647 535	477 397	775 834	967 197	839 162	876 239	782 624
- Intérêts	133 946	142 877	126 710	117 164	105 605	114 683	114 426
= EPARGNE BRUTE (EB)	513 590	334 521	649 125	850 033	733 557	761 556	668 198
- Capital	324 823	322 709	323 464	317 447	306 976	335 838	290 328
= EPARGNE NETTE (EN)	188 767	11 812	325 661	532 586	426 580	425 719	377 870

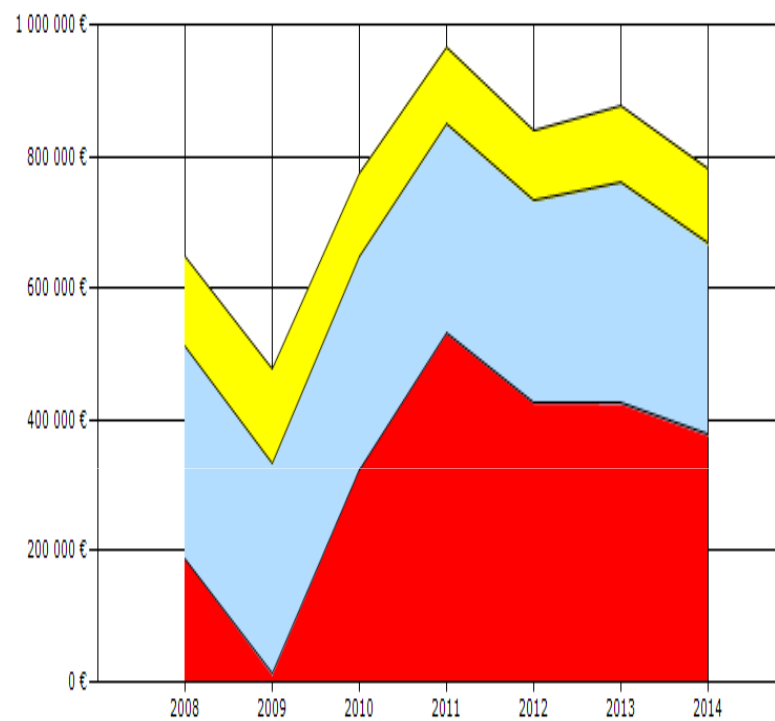
* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Excédent brut courant



■ Excédent brut courant ✕ Ev réelle produits fct courant ◆ Ev réelle charges fct courant

Marges d'épargne



■ Epargne nette ■ Capital ■ Intérêts

Parallèlement à cette urbanisation, la commune s'est dotée d'équipements visant à offrir un bon niveau de service à la population et a amélioré son cadre de vie:

- 2 extensions restructuration de l'école publique en un mandat;
- le terrain synthétique de football,
- la requalification du bourg par l'aménagement des rues de l'Armor, du Ponant, De Gaulle, La Mennais, Léon ...;
- ...

Avec une moyenne de 1,4 M d'€/an au budget général, sans compter les dépenses en assainissement et eau, Milizac a investi environ 40 % de plus que les communes comparables de la même strate.

€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses d'investissement hors dette	1 780 033	1 099 487	1 634 880	640 075	1 923 853	1 258 794	1 580 501

Un rythme d'investissement d'autant plus remarquable qu'il ne s'est pas accompagné d'un alourdissement de la dette puisque l'annuité et l'encours diminuent .

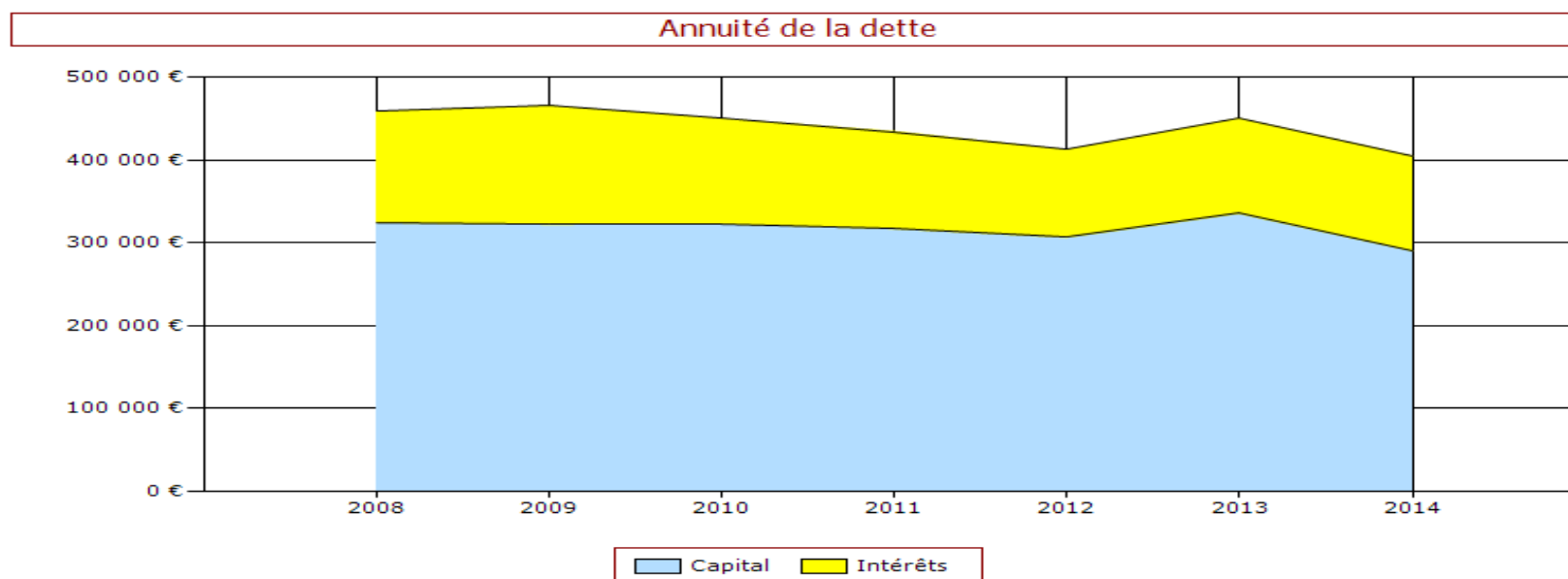
€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Capital	324 823	322 709	323 464	317 447	306 976	335 838	290 328
Intérêts	133 946	142 877	126 710	117 164	105 605	114 683	114 426
Annuité de dette totale	458 768	465 586	450 174	434 611	412 582	450 521	404 754

L'annuité de la dette peut ainsi s'analyser à travers plusieurs ratios:

€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Annuité de dette	458 768	465 586	450 174	434 611	412 582	450 521	404 754
Produits de fonctionnement	1 962 444	1 994 555	2 185 346	2 370 950	2 416 814	2 626 835	2 652 059
Annuité / Prod de fct	23,4%	23,3%	20,6%	18,3%	17,1%	17,2%	15,3%
Annuité de dette	458 768	465 586	450 174	434 611	412 582	450 521	404 754
Population	2 948	2 994	3 004	3 013	3 036	3 063	3 187
Annuité / Habitant en €	155,6	155,5	149,9	144,2	135,9	147,1	127,0

€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Encours au 31.12	3 585 686	3 284 274	2 960 810	2 643 363	2 836 387	2 790 549	2 500 221
Epargne brute	513 590	334 521	649 125	850 033	733 557	761 556	668 198
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE	7,0	9,8	4,6	3,1	3,9	3,7	3,7
Encours au 31.12 / hab	1 216,3	1 097,0	985,6	877,3	934,3	911,1	784,5

L'encours/hab est calculé ici sur population de 3 187 hab au 31/12/14, alors que la réalité de la population (ex: 3 426) permettrait de revoir à la baisse cette dette par habitant.



Pour l'essentiel, nous pouvons retenir:

Entre 2008 et 2014, une situation financière marquée par les effets de l'urbanisation de la commune:

- une augmentation de + 723 854 € de recettes de fonctionnement courant (+38 %);
- un reversement de 316 237 € des budgets annexes des lotissements au budget général s'ajoutant à cette croissance des recettes de fonctionnement courant;
- une augmentation de + 562 746 € des dépenses de fonctionnement courant (+41 %).

D'où un excédent brut courant qui progresse globalement de 6% en 2008 à 8% en 2014. Cette situation a permis:

- un rythme d'investissement important: 1,4 M d'€/an;
- avec un recours à l'emprunt bien maîtrisé puisque l'annuité diminue de 458 768 € en 2008 à 404 754 en 2014.

D'où une capacité à emprunter pour financer les équipements en cours de réalisation (salle omnisports) et pour investir à nouveau.



BUDGET GENERAL

PROSPECTIVE (2015-2020)

Le contexte économique et législatif

Le Pacte de stabilité prévoit une répartition de 50 milliards d'économies entre chacune des trois « administrations publiques » :



Pour le bloc communal, à l'horizon 2017, la perte cumulée sera de 7.089 Mds (4 962 Mds pour les communes ; 2 127 pour les EPCI).

Cette politique de redressement des comptes publics s'accompagne de davantage de solidarité dans la répartition des dotations de l'Etat vers les collectivités (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale) et entre collectivités locales (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Ainsi, la péréquation horizontale entre collectivités est renforcée avec la progression prévue du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Son montant va ainsi passer au niveau national de 570 M€ à 780 M€.

Ce fonds, financé par prélèvement auprès des collectivités « riches », bénéficie aux collectivités dont le potentiel fiscal, indicateur de richesse, est faible. C'est le cas pour le territoire du Pays d'Iroise, notamment parce qu'il compte peu d'entreprises.

Pour Milizac, ce potentiel fiscal permettra également à la commune de bénéficier de davantage de dotation de solidarité rurale (DSR), soit +9,3 %/an en moyenne jusqu'à 2020.

Globalement, l'effet combiné des mesures de solidarité (FPIC, DSR) devrait compenser la forte diminution de la dotation forfaitaire (-4,1 %/an)

Nous devrions ainsi bénéficier, cas exceptionnel, d'une croissance entre 2014 et 2020 des dotations de +0,8%, soit 36 842 €, au moment où la plupart des collectivités en France verront une diminution majeure de ces sources de financement.

X.1 - Population

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population totale	3 187	3 328	3 480	3 520	3 560	3 600	3 640
Résidences secondaires	40	44	44	44	44	44	44
Majoration places de caravane*	0	0	0	0	0	0	0
Population DGF	3 227	3 372	3 524	3 564	3 604	3 644	3 684

(*) Le nombre de places est x par 2 si la commune est éligible à la DSU ou à la DSR BC en n-1

X.2 - DGF, Fonds de Péréquation et Compensations fiscales

€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	478 760	444 228	408 427	362 257	365 686	369 119	372 557
Effet variation de population	11 790	12 325	12 992	3 424	3 429	3 433	3 438
Effet prélèvement pour péréquation	0	0	0	0	0	0	0
Ponction RCP suppl.	-18 055	-46 857	-48 793	-49 593	0	0	0
Effet SPS*	0	0	0	0	0	0	0
+ Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	195 268	222 413	261 599	286 990	304 672	318 767	332 413
dont DSU	0	0	0	0	0	0	0
dont DSR	92 928	112 081	133 333	150 153	166 578	181 776	196 416
dont DNP	102 340	110 332	128 266	136 838	138 094	136 991	135 997
+ DGF DOM TOM ou divers	0	0	0	0	0	0	0
+ Ajustements		0	0	0	0	0	0
= DGF (A)	674 028	666 641	670 026	649 248	670 358	687 887	704 970

(*) En 2011, la fraction SPS de la DC est augmentée à hauteur de la suppression du prélèvement FT et diminuée du montant de la TASCOM transférée

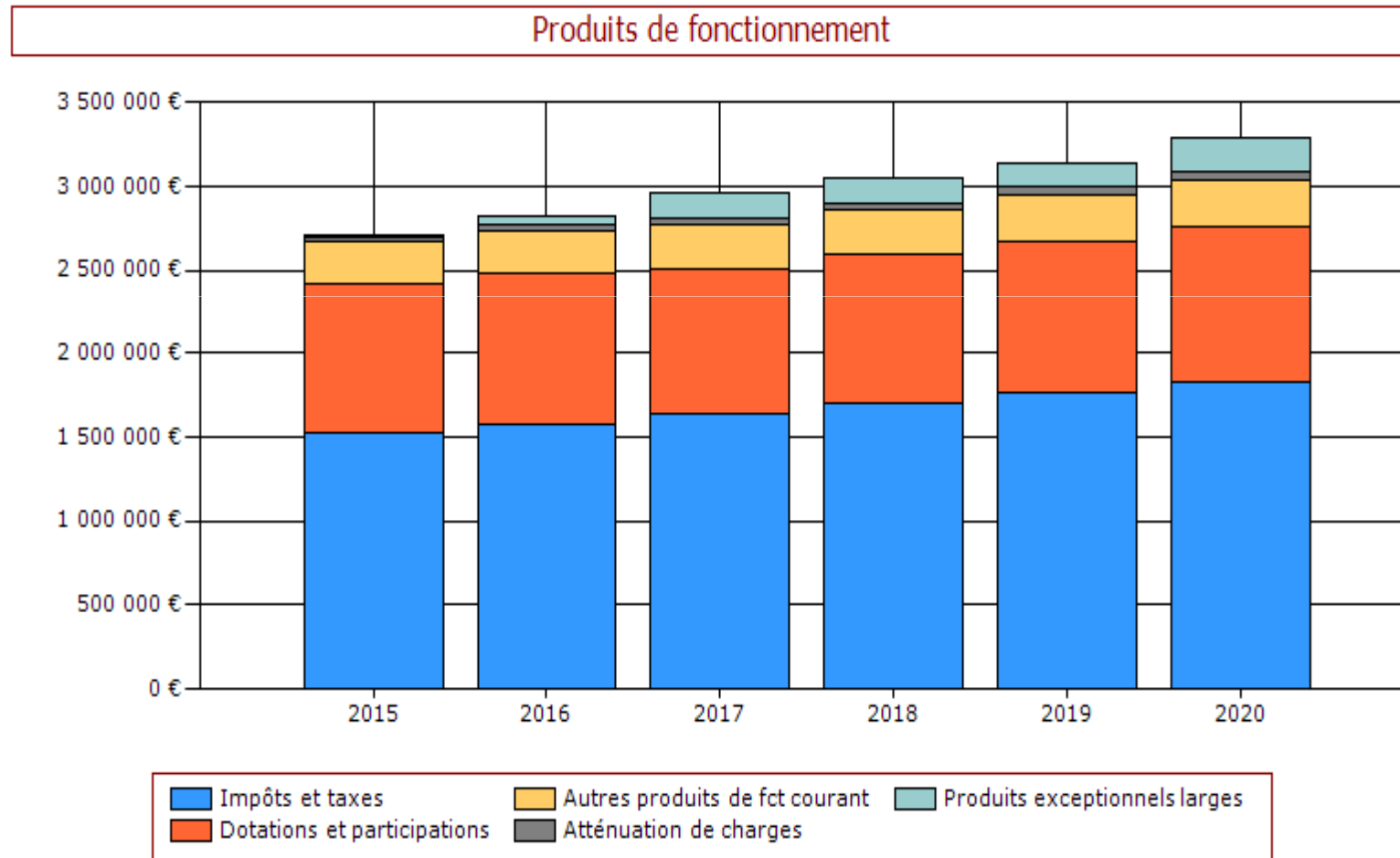
FDTP	0	0	0	0	0	0	0
+ FPIC	37 867	50 429	50 966	51 509	52 058	52 192	52 327
+ DDR + DDU + Autres	0	0	0	0	0	0	0
= Fonds de péréquation (B)	37 867	50 429	50 966	51 509	52 058	52 192	52 327

Compensations fiscales (C)	64 506	63 988	60 416	56 820	55 105	55 524	55 946
-----------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

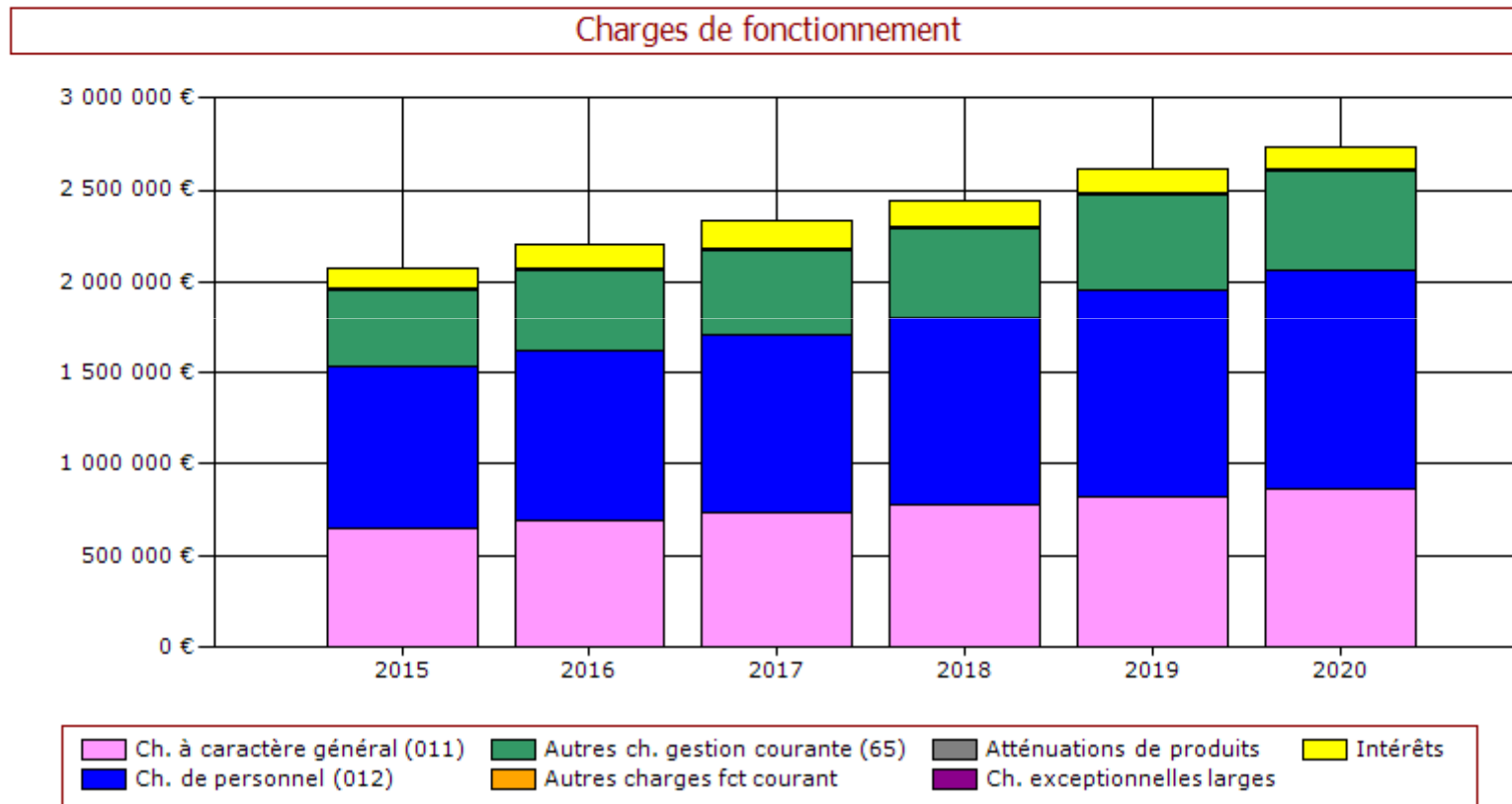
DOTATIONS (A) + (B) + (C)	776 401	781 057	781 408	757 577	777 522	795 603	813 243
----------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Evolution nominale des dotations communales	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Dotation forfaitaire	-4,1%	-7,2%	-8,1%	-11,3%	0,9%	0,9%	0,9%
Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	9,3%	13,9%	17,6%	9,7%	6,2%	4,6%	4,3%
DGF	0,8%	-1,1%	0,5%	-3,1%	3,3%	2,6%	2,5%
Fonds de péréquation	5,5%	33,2%	1,1%	1,1%	1,1%	0,3%	0,3%
Compensations fiscales	-2,3%	-0,8%	-5,6%	-6,0%	-3,0%	0,8%	0,8%
Dotations	0,8%	0,6%	0,0%	-3,0%	2,6%	2,3%	2,2%

Une estimation, **à taux d'imposition constant**, peut être esquissée sur les produits de fonctionnement, en prenant en compte un reversement au budget général du lotissement communal de Keromnès ...



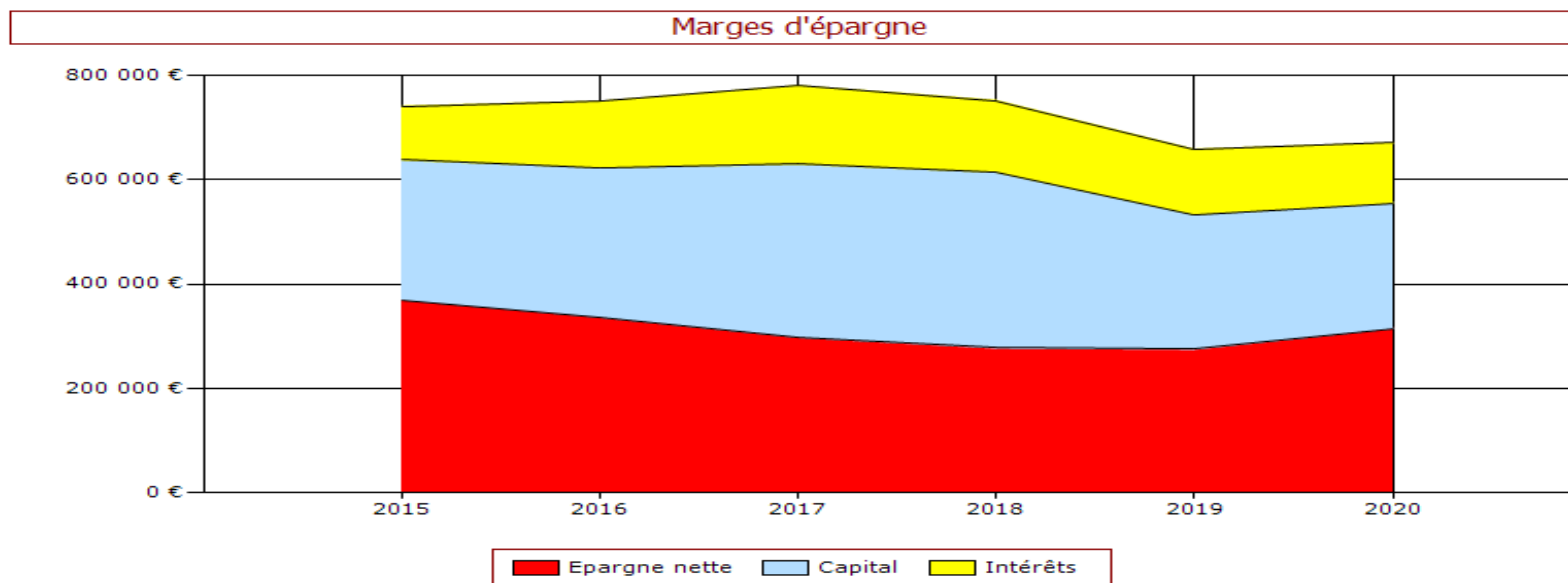
... mais aussi sur les charges de fonctionnement sur une hypothèse d'augmentation stabilisée à +5,5%, comme sur la période 2008-14 (simulation à consolider; hypothèse avec des intérêts sur 2 M€ d'emprunt).



Cette évolution des dépenses et recettes pourrait se traduire, dans l'hypothèse d'un maintien des taux d'imposition, à l'évolution suivante:

€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fct. courant	2 710 564	2 774 789	2 815 403	2 903 493	2 992 626	3 084 048
- Charges de fct. courant	1 968 367	2 073 275	2 183 817	2 300 300	2 483 045	2 612 390
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	742 197	701 515	631 585	603 193	509 581	471 658
+ Solde exceptionnel large	-404	49 592	149 588	149 584	149 580	199 575
= Produits exceptionnels larges*	233	50 235	150 237	150 240	150 242	200 244
- Charges exceptionnelles larges*	637	643	649	656	663	669
= EPARGNE DE GESTION (EG)	741 793	751 107	781 173	752 776	659 161	671 233
- Intérêts	103 518	127 301	150 832	137 729	125 535	115 377
= EPARGNE BRUTE (EB)	638 275	623 806	630 341	615 048	533 626	555 856
- Capital	268 446	287 506	332 407	337 580	258 564	240 888
= EPARGNE NETTE (EN)	369 829	336 300	297 934	277 467	275 062	314 968

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)





Les grandes orientations budgétaires 2015

A plus d'un mois avant le vote du BP15, il ne s'agit pas ici de présenter l'ensemble des crédits de fonctionnement ou des programmes d'investissement qui résulteront des arbitrages budgétaires à intervenir.

A ce stade, figurent ici les orientations majeures qui caractériseront l'année 2015.

1. En section de fonctionnement

Surveiller la gestion au quotidien

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général ont augmenté de 8,3% entre 2008 et 2014.

L'augmentation des prestations extérieures (ex: périscolaire avec Familles Rurales sur la garderie et les TAP, contrats de nettoyage des bâtiments, travaux de curage par une entreprise ...) résultent à la fois d'une augmentation du nombre ou des dimensions des équipements à gérer (ex: l'école qui compte désormais 14 classes, des plannings d'utilisation plus intensive de la maison de l'enfance ou des salles de sports) et d'une ambition en matière de qualité de service.

Pour autant, l'analyse du compte administratif 2014 montre qu'il existe des possibilités de rationalisation des dépenses de fonctionnement qui n'ont pas encore été suffisamment utilisées (ex: assurances, téléphonie, produits d'entretien ...).

Il conviendra à la fois d'identifier ces leviers d'économie et de rechercher la réponse adaptée soit à l'échelon de la commune, soit à l'échelon communautaire dans le cadre de la mutualisation. Certaines dépenses pourraient même dans un 1^{er} temps être traitées en interne en 2015 (ex: renégociation des contrats de téléphonie), avant d'obtenir ultérieurement une réponse communautaire plus complète mais qui nécessite une conception plus longue (ex: projet mutualisé couplant internet et la téléphonie dans le cadre d'une refonte des systèmes informatiques).

La mobilisation de tous, élus et agents, sur cette maîtrise des dépenses de fonctionnement passe également par une réflexion sur les coûts d'exploitation dans la conception des investissements actuels (salle omnisports, maison de santé, espaces communs du lotissement de Keromnés ...), comme sur la modernisation de notre patrimoine dans une logique de développement durable (ex: audit sur l'économie d'eau dans les bâtiments communaux, gestion de l'éclairage des salles et de l'éclairage public, isolation thermique ...).

Les charges de personnel

Les charges de personnel ont connu une croissance moyenne de 4,9 % entre 2008 et 2014, principalement compte tenu du besoin d'encadrement dans le domaine scolaire. Rappelons que les effectifs de l'école publique sont passés de 215 élèves en 2005 à 369 en janvier 2014, soit + 72%. Avec 345 élèves en septembre 2014, les effectifs sont désormais en diminution, mais cette tendance doit être corrigée par les perspectives que présente le lotissement FIMA et surtout le lotissement communal.

Aux services techniques et en mairie, compte tenu des perspectives de mutualisation et des incertitudes sur la compétence en matière d'assainissement collectif et, à terme, en matière d'eau potable, la prudence commande de ne pas modifier les effectifs en 2015.

Pour autant, à effectif constant, les charges de personnel augmenteront sous l'effet d'éléments extérieurs:

- **Le prix des dépenses de personnel** enregistre une hausse plus importante que celle observée ces dernières années, non pas en raison du point d'indice de la fonction publique puisqu'il n'a pas été revalorisé depuis mi-2010, mais en raison de l'avancée des carrières (qui correspond au « GVT positif ») et surtout des hausses du taux de la contribution employeur due à la CNRACL intervenues en novembre 2012 (+ 0,1 point), en janvier 2013 et 2014 (respectivement + 1,45 et + 1,55 point). Ainsi, sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents) la progression de la composante prix des dépenses de personnel est de 3,6 %.

Conduire une réflexion sur la fiscalité

Depuis 2009, la commune n'a pas augmenté les taux d'imposition alors qu'elle a développé son niveau de service à l'ensemble de la population. L'effort fiscal s'est porté essentiellement sur les nouveaux habitants dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme directement par la taxe d'aménagement ou indirectement via le projet urbain partenarial (PUP) à Pouldouroc.

C'est en effet l'urbanisation, avec ses effets immédiats sur la fiscalité de l'urbanisme et légèrement différé sur la fiscalité traditionnelle (ex: croissance des bases nettes de taxe d'habitation de 1,3 % entre 2013 et 2014, mais 4% entre 2014 et 2015) qui a engendré une croissance des recettes fiscales.

Cette logique communale se heurte aujourd'hui aux données nationales et particulièrement aux effets du pacte de stabilité des dépenses publiques sur les dotations puisque la part de celles-ci ne cesse de diminuer dans nos recettes, même si Milizac bénéficie de la politique nationale de solidarité dans le cadre des péréquations.

Ce contexte aurait pu justifier la réouverture d'un débat sur les taux d'imposition à la lumière de la pression fiscale des ménages et du niveau actuel de services sur la commune. La Municipalité souhaite cependant continuer à tenir son engagement électoral de ne pas augmenter les impôts, sous réserve que l'évolution du contexte national ne l'y contraigne pas.

VARIATION DE LA PRESSION FISCALE *

	Moy.	2009/08	2010/09	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13
Taux TH	-0,04%	3,9%	-0,3%	-0,1%	-5,1%	1,1%	0,4%
Taux FB	0,81%	3,9%	-0,3%	-0,1%	-0,1%	1,1%	0,4%
Taux FNB	0,65%	2,9%	-0,3%	-0,1%	-0,1%	1,1%	0,4%
Taux ménages	0,38%	3,9%	-0,3%	-0,1%	-2,5%	1,1%	0,4%

* Variation de la pression fiscale = (Var. taux x Coeff. d'actu.) / Indice des prix

2. Les programmes d'investissement du budget général

2.1 Poursuivre les actions engagées

Poursuivre la construction de la salle omnisports

La commune porte actuellement un programme d'investissement majeur visant à répondre aux attentes des associations: la construction d'une 3^{ème} salle de sports (3 160 000 € votés). Le coût de ce programme, sera réparti essentiellement sur 2013, 2014 et 2015.

A ce stade de l'état d'avancement de la construction, 1 241 108, 68 € ont été payées et les marchés de travaux déjà signés qui restent à payer représentent 1 905 215,33 €.

Poursuivre la remise en état de la voirie communale

Après l'effort de remise en état de la voirie communale rendu nécessaire notamment par les évènements climatiques de l'hiver 2013/14, soit 153 669,36 € en investissement et environ 50 000 € en fonctionnement, il convient de poursuivre ces travaux. D'ores et déjà, 27 861,48 sont déjà engagés au marché à bons de commande.

Une nouvelle enveloppe d'investissement portant sur 125 000 € pourrait être consentie en 2015 afin de poursuivre, sur un nouvel exercice, cet effort de remise en état de notre patrimoine routier.

Participer au financement de l'aménagement du giratoire de Kerhuel

La commune a obtenu en 2014 à la fois l'aménagement de mise en sécurité de la route départementale n°67 par le Conseil Général et le début de réalisation de la zone d'activités de Kerhuel par la CCPI.

La commune a versé en 2014 50 % de sa participation financière de 100 000 € pour l'aménagement de ce giratoire et s'est engagée à verser la 2^{ème} partie de son soutien lorsqu'elle bénéficiera des recettes fiscales (taxe d'aménagement et taxe sur les propriétés bâties) des 1^{ère} constructions.

2.2 Engager un nouveau programme de construction dédié à la jeunesse

Mise en service en 2009, la maison de l'enfance (632 m² de SHON) a été conçue avec une capacité d'accueil de 80 personnes (+10 encadrants ; notice descriptive de sécurité du 12/06/2006). Or, les besoins d'accueil du matin dans cet établissement recevant du public dépassent parfois cette jauge (ex: 93 enfants le 3 juin 2014), d'où la nécessité d'utiliser d'autres locaux, plus ou moins adaptés de l'école publique voisine. La situation est similaire le soir (100 enfants le 27 mars 2014).

La mutualisation des usages entre locaux scolaires et périscolaires est de plus en plus accentuée, matin, midi et soir (ex: mutualisation du restaurant scolaire, de la bibliothèque et centre de documentation ...), mais cette optimisation présente des limites (spécialisation des équipements, du mobilier, des matériels, gestion des déplacements, problématiques d'entretien et maintenance raisonnées des locaux pour éviter une usure prématurée ...).

Globalement, si la maison de l'enfance de Milizac pourrait absorber tous les enfants de l'école publique domiciliés à Milizac, le nécessaire accueil des enfants de Guipronvel et Tréouergat a pour effet de saturer cet équipement. A noter ainsi que les enfants de la commune de Guipronvel représentent aujourd'hui 21 % de la fréquentation du périscolaire.

Un 1^{er} inventaire des besoins, l'inscription au contrat de territoire et l'état d'avancement des discussions de mutualisation entre communes permettent aujourd'hui d'engager des études opérationnelles en 2015 sur une extension de 300 m² de la maison de l'enfance pour un budget prévisionnel de 70 000 € (estimation sommaire des travaux à 600 000 €).

Parallèlement, la réflexion doit s'intensifier sur les locaux de l'école publique par la formulation de divers scénarios portant sur l'optimisation du restaurant scolaire (ex: self) ou la transformation de celui-ci en classes. Une étude de faisabilité sera proposée afin de fonder nos futurs choix d'aménagement au plan technique et financier, en concertation avec les équipes pédagogiques et les municipalités de Guipronvel et Tréouergat.

3. Les programmes d'investissement des budgets annexes

Parallèlement aux investissements du budget général, la commune va investir dans 4 budgets annexes:

- la maison de santé pluriprofessionnelle;
- le lotissement communal de Keromnès;
- l'assainissement collectif;
- l'eau potable.

3.1 Engager la construction de la maison de santé pluriprofessionnelle

A ce stade, la surface de la MSP de 534 m² est une estimation. Le coût prévisionnel pourra donc varier.

Estimation du coût de l'opération	€ TTC
Maîtrise d'œuvre	120 000
Travaux de construction	1 200 000
Valorisation du terrain communal (1000 m ² à 25 € HT/m ² soit 30 € TTC/m ²)	30 000
Divers (éclairage public, gaz, levé topographique, publicité, SPS ...)	50 000
	1 400 000

Compte-tenu de l'étalement sur plusieurs exercices de cette opération, celle-ci fera l'objet d'une procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) :

Budget annexe – AP 2015 / opération "MSP"				
montant TTC de l'autorisation de programme (AP)	échancier des crédits de paiement			
	exercice 2015	exercice 2016	exercice 2017	exercice 2018
1 400 000 €	150 000 €	600 000 €	600 000 €	50 000 €

Les dépenses seront équilibrées par les recettes prévisionnelles suivantes :

montant TTC de l'autorisation de programme (AP)	plan de financement		
	TVA	Subventions*	Autofinancement (dont emprunt)
1 400 000 €	233 333 €	400 000 €	766 667 €

**sous toutes réserves, notamment sur l'obtention du de la DETR (200 000 €), du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (150 000 €) et de la CCPI (50 000 €).*

L'objectif financier de cette opération est d'atteindre l'équilibre par la location des locaux construits ou la vente aux praticiens sur la base du prix de revient, soit le coût de l'opération déduit des subventions extérieures que nous pourrions percevoir.

Cette opération sera assujettie à la TVA, tant sur les loyers que sur les locaux professionnels vendus.

3.2 Concevoir et aménager le lotissement communal de Keromnès

Nous avons vu lors de la rétrospective l'importance de l'urbanisation pour nos finances et tout spécialement lorsqu'il s'agit de lotissements communaux. L'opération qui s'engage, par son ampleur comme par sa durée, constitue un investissement majeur.

En l'état d'avancement du projet, soit avant les études de maîtrise d'œuvre, le coût de l'opération peut être ainsi estimé:

Estimation du coût de l'opération	€ TTC
Terrain communal	912 010
Maîtrise d'œuvre	150 000
Travaux d'aménagement et de viabilisation	3 000 000
Réseaux souples - SDEF	700 000
Frais financiers	200 000
Divers	37 990
Reversement au budget principal	700 000
Total	5 700 000

Cet investissement pourrait être ainsi réparti:

Budget annexe – AP 2015 / opération "Keromnès"				
montant TTC de l'autorisation de programme (AP)	échancier des crédits de paiement			
	Réalisations antérieures	exercice 2015	exercice 2016	exercice 2017
5 700 000 €	918 608,59	120 000	790 000	890 000

Budget annexe – AP 2015 / opération "Keromnès"				
montant TTC de l'autorisation de programme (AP)	échancier des crédits de paiement			
	exercice 2018	exercice 2019	exercice 2020	exercice 2021
5 700 000 €	900 000	740 696	950 000	390 695,41

Les dépenses seront équilibrées par les recettes prévisionnelles suivantes :

montant TTC de l'autorisation de programme (AP)	plan de financement prévisionnel			
	Nombre de lots commercialisés	Surface moyenne des lots	Prix du m ² TTC	Produit de cession
5 700 000 €	127	500 m ²	90 € TTC * (75 €HT)	5 700 000

Le prix de vente du m² indiqué ici est une estimation provisoire. Ce prix sera fixé par le conseil municipal lorsque nous aurons connaissance des montants des marchés de travaux de viabilisation. S'applique ici le mécanisme de la TVA sur marge.

3.3 Apporter un service environnemental de qualité dans le cadre de nos budgets annexes de l'eau et de l'assainissement collectif

En dehors des actions conduites au budget général (ex: panneaux photovoltaïques de la 3^{ème} salle de sports), la politique environnementale s'exprime essentiellement au travers de sa gestion et de ses investissements en matière d'eau potable et d'assainissement collectif.

Budget annexe de l'assainissement collectif:

Avec 237 320 € de restes engagés, dont 206 940 € pour l'extension du réseau d'eaux usées vers Bel Air, le budget devra continuer à accompagner l'urbanisation de la commune.

En application de la déclaration d'utilité publique des forages, il nous faudra également remplacer une ancienne canalisation entre Pont-Cléau et la station d'épuration à Tréléon (160 000 €) et décider d'une enveloppe budgétaire pour poursuivre la lutte contre l'infiltration des eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées.

Budget annexe de l'eau potable

L'année 2015 devra être consacrée à d'importantes d'études :

- étude patrimoniale sur le réseau d'alimentation en eau potable par le Syndicat Mixte du Bas-Léon;
- étude sur la mise en service du forage de Langoadec et sur la modernisation de la station de production d'eau de Pont-Cléau (Cabinet Bourgois);
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable (dont la distribution en eau des nouvelles habitations) par Eau du Ponant.

Ces études sont nécessaires pour définir de manière pertinente le programme de travaux à réaliser afin d'éviter ultérieurement des erreurs techniques sur la dimension des ouvrages, les procédés de traitement, pour localiser les faiblesses du réseau ...

Le montant des premières estimations du coût de la mise en service du forage de Langoadec et de la mise à niveau de la station de Pont-Cléau (1 028 000 € HT; 1 233 600 € TTC) montre toute l'attention qu'il faut consentir à ces choix techniques aux fortes incidences financières.

Ainsi, au regard de l'importance de ces investissements, compte-tenu de la modération actuelle des prix de l'eau et de l'assainissement, il conviendra d'engager une réflexion sur une évolution des tarifs tenant compte également des perspectives de modification de l'exercice de ces compétences.
